

**SÉANCE  
D'AJOURNEMENT**

Du 17 avril 2018 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Claudette Malenfant, Christian Martel et Michel Ouellet.

-----

1111-04-2018

**Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement du 17 avril 2018**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en acceptant par ailleurs tout autre point pouvant s'ajouter en cours de séance.

----- A D O P T É E -----

112-04-2018

**Résolution acceptant l'offre de service de Concept Johanne pour la production d'esquisses des projets municipaux**

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite planifier des séances d'information sur les projets d'infrastructures à venir sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une présentation 3D couleur du carrefour Leblanc / Notre-Dame avec une mise en page visuelle, ainsi qu'un visuel en 4 angles de présentation 3D couleur de la route 341 avec mise en page illustrant les aménagements aux différents carrefours ont été retenus comme support à la présentation;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Concept Johanne estimant que le temps de réalisations des visuelles 3D pour le carrefour Leblanc / Notre-Dame est de 10 à 15 h et, pour la 341, le temps est estimé est de 3 à 6 h, et ce, à un taux horaire de 75 \$ / heure;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de service de Concept Johanne telle que présentée au deuxième (2<sup>e</sup>) considérant pour une somme n'excédant pas 1 575\$.

----- A D O P T É E -----

**Résolution approuvant le rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2017**

Ce point est reporté à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2018.

-----

113-04-2018

**Nomination de Monsieur le Conseiller Luc-André Biron à titre de délégué au conseil des maires de la MRC de L'Assomption**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite nommer un délégué au conseil des maires en l'absence de monsieur le maire Steve Plante;

EN CONSÉQUENCE, il est  
 PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie nomme monsieur Luc-André Biron en remplacement du maire, monsieur Steve Plante, à titre de délégué de la Ville au conseil des maires de la municipalité régionale de comté de L'Assomption.

----- A D O P T É E -----

**Résolution autorisant l'achat de panneaux de signalisation et d'un afficheur de vitesse supplémentaire afin d'accroître la sécurité sur le réseau routier de la Ville**

Ce point est reporté à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2018.

-----

114-04-2018

**Résolution octroyant le contrat de la fourniture et de pose d'asphalte pour la saison 2018**

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a demandé des soumissions pour la réfection du pavage à divers endroits sur certaines rues aux deux entreprises suivantes : Poitras Asphalte et Latendresse Asphalte inc.;

CONSIDÉRANT qu'un seul entrepreneur a présenté une soumission, soit :

Poitras Asphalte au montant de 63 213,25 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT que la soumission de Poitras Asphalte au montant de 63 213,25 \$, taxes incluses, s'avère avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est  
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat de la fourniture et pose d'asphalte pour la saison 2018 aux divers endroits sur le territoire à Poitras Asphalte, et ce, selon sa soumission citée au deuxième (2<sup>e</sup>) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit affectée au poste budgétaire 02-320-00-521.

----- A D O P T É E -----

115-04-2018

**Résolution autorisant l'achat de composteurs domestiques de Nova Mobilier.**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a déjà mis en place un programme de subvention dans le but d'aider les citoyens à disposer des matières organiques résidentielles végétales et d'en faire du compost;

CONSIDÉRANT que notre banque de composteurs domestiques doit être renflouée;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Nova Mobilier, fournisseur de composteurs domestiques au prix unitaire de 59,50 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les composteurs domestiques seront mis en vente au prix de 30 \$ l'unité aux résidents du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de vingt (20) composteurs domestiques de la firme Nova Mobilier au prix total de 1 190,00 \$, taxes en sus.
3. QUE la présente dépense soit imputée au poste budgétaire n° 2-49000-648.

----- A D O P T É E -----

116-04-2018

**Résolution acceptant l'offre de service de Forage Liégeois pour la réalisation de puits d'observation dans le secteur de l'église.**

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de L'Épiphanie de bien documenter le contexte hydrogéologique du secteur de l'église et le comportement de la nappe phréatique dans les tranchées d'infrastructures ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin 12 forages supplémentaires seront effectués dans le secteur de l'église;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Forage Liégeois au montant de 13 296,50 \$ pour la réalisation de 12 forages;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de service de Forage Liégeois pour la réalisation de 8 forages dans le secteur de l'église, et ce, selon son offre citée au troisième (3<sup>e</sup>) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit assumée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

----- A D O P T É E -----

117-04-2018

**Résolution acceptant l'offre de service de EXP. pour la réalisation d'une étude géotechnique sur la rue Notre-Dame entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été octroyé à la firme d'ingénierie EFEL pour la conception des plans et devis de la rue Notre-Dame, entre la 3<sup>e</sup> Avenue et la 4<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT que la conception de la structure de chaussée sur le tronçon de rue Notre-Dame, entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue nécessite de connaître la nature des sols en place;

CONSIDÉRANT l'offre de service de EXP au montant de 7 475 \$ pour la réalisation d'une étude géotechnique sur la rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de service de EXP. pour la réalisation d'étude géotechnique sur la rue Notre-Dame, et ce, selon son offre citée au troisième (3<sup>e</sup>) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit assumée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

----- A D O P T É E -----

118-04-2018

**Résolution autorisant la réalisation des projets environnementaux recommandés par le Comité pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite poursuivre ses investissements en environnement au bénéfice du maintien de la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'environnement de réaliser divers projets en 2018 comme suit :

Planification des projets 2018

- a. Mise en place d'un comité d'embellissement : 0 \$
- b. Organisation d'un concours maison fleurie : 500 \$
- c. Aménagement de l'habitat du Monarque – Demande de certification : 1 550 \$
- d. Plantation d'arbres (érable argenté) parc Canin pour diminuer les problèmes d'eau stagnante : 3 000 \$
- e. Remplacement des arbres morts (plantation 2017) : 3 000 \$
- f. Formation des employés de la Ville – émondage et plantation : 200 \$
- g. Installation de nichoirs au parc Donald-Bricault : 2 700 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie dispose d'une réserve financière à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie autorise la réalisation des projets présentés au deuxième (2<sup>e</sup>) considérant et à cette fin, autorise une appropriation de la réserve financière pour une somme n'excédant pas 11 000 \$.

----- A D O P T É E -----

**Résolution autorisant l'embauche d'un responsable des services techniques en remplacement d'un congé de maternité**

Ce point est reporté à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2018.

119-04-2018

**Résolution autorisant la nomination de Isabelle Gagnon employée de L'Atelier urbain, à titre de personne désignée à l'application des règlements municipaux**

CONSIDÉRANT que selon la résolution numéro 98-04-2018, l'offre de L'Atelier urbain aux fins d'assurer l'émission des permis et certificats et d'assurer la transition au département d'urbanisme vers la nouvelle Ville fut acceptée;

CONSIDÉRANT que Isabelle Gagnon est en charge du mandat d'émission des permis et certificats pour L'Atelier urbain;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de ses fonctions, Isabelle Gagnon aura la responsabilité de délivrer des permis;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie nomme Isabelle Gagnon à titre de personne désignée à l'application des règlements municipaux.
3. QUE Isabelle Gagnon soit désignée pour, entre autres, voir à l'application, la surveillance, le contrôle, la délivrance des permis et certificats ainsi que la délivrance des constats d'infraction, pour et au nom de la municipalité, en vertu de l'ensemble de la réglementation municipale, notamment les règlements suivants :

Règlement de zonage numéro 577, ses amendements et modifications;  
 Règlement de lotissement numéro 578, ses amendements et modifications;  
 Règlement de construction numéro 579, ses amendements et modifications;  
 Règlement relatif aux permis et certificats numéro 580, ses amendements et modifications;  
 Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 581, ses amendements et modifications;  
 Règlement sur les usages conditionnels numéro 582, ses amendements et modifications;  
 Règlement sur les dérogations mineures numéro 585, ses amendements et modifications;  
 Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 610, ses amendements et modifications;  
 Règlement numéro 424 relatif aux nuisances, ses amendements et modifications;  
 Règlement numéro 601 sur la salubrité, l'occupation et l'entretien des immeubles comportant des logements;  
 Règlement numéro 608 concernant la propreté, l'entretien et l'utilisation des terrains privés et publics, ses amendements et modifications;  
 Règlement numéro 268 concernant les branchements d'égouts privés;  
 Règlement numéro 298 concernant l'éclairage sur les nouvelles rues résidentielles de la Ville de L'Épiphanie;  
 Règlement numéro 389 concernant la démolition;  
 Règlement numéro 394 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et remplaçant les règlements numéros 273 et 280;  
 Règlement numéro 425 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec;  
 Règlement numéro 428-1 établissant la réglementation de l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie et abrogeant notre règlement numéro 428;  
 Règlement numéro 505 régissant la poste d'un compteur d'eau pour les établissements non résidentiels et le branchement d'aqueduc pour les nouveaux établissements résidentiels sur l'ensemble du territoire de la Ville de L'Épiphanie;  
 Règlement numéro 555 règlement abrogeant le règlement numéro 465 concernant l'enlèvement, le transport et la disposition ou le traitement des ordures ménagères, des matières secondaires recyclables, des résidus verts et des résidus domestiques dangereux, et la manière de fixer la compensation;  
 Règlement numéro 620 concernant les ventes de garage sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie;

4. QUE Madame Isabelle Gagnon soit désignée pour agir à titre de secrétaire-trésorière du comité consultatif d'urbanisme.

----- ADOPTÉE -----

120-04-2018

**Résolution acceptant l'offre de service de madame Sylvie Fullum relativement à l'aménagement d'une section de la Place Philibert.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement d'une section de la Place Philibert dans l'attente de la réalisation des travaux de réaménagement du Carrefour Leblanc / Notre-Dame;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Madame Sylvie Fullum, horticultrice et conceptrice en aménagement paysager, datée du 10 avril 2018 au montant de 4 450,68 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat d'aménagement de la Place Philibert à Sylvie Fullum, et ce, selon son offre citée au deuxième considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le règlement numéro 606.

----- ADOPTÉE -----

**Période de questions du public**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

121-04-2018

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 21 h 00.

----- ADOPTÉE -----

\_\_\_\_\_  
STEVE PLANTE  
Maire

\_\_\_\_\_  
GUYLAINE COMTOIS  
Directrice générale et greffière